

## Saint-Hélen

# Conseil municipal (suite). Le PCS élaboré

Voici la suite du compte rendu de la réunion du conseil municipal de jeudi.

**Personnel.** Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de Michel Percevault prend fin le 31 octobre. « Il est très compétent et polyvalent, tant au niveau du bâtiment, il est menuisier, possède l'habilitation électrique, connaît autant la plomberie que les espaces verts (il vient de faire 800 boutures pour l'année prochaine) », précise Pascal Boursicot. Jusqu'au 14 novembre, il lui sera proposé un poste contractuel et, à partir du 15, il sera embauché comme adjoint technique stagiaire pendant un an, puis titularisé à la suite.

**PCS.** Un plan communal de sauvegarde (PCS), qui définit la prévention et le plan de suivi d'événements majeurs, a été élaboré. Il a pour but

l'information préventive, la protection et le soutien de la population. Les démarches et la rédaction ont été réalisées par l'association Ecti. Cinq secteurs ont été définis dans la commune, en fonction des lieux d'habitation des élus municipaux, avec un poste de commandement à la mairie avec deux titulaires, Pascal Perrin et Yvonnick Robin, et deux suppléantes, Gwenaëlle Martin et Pascale Mousset. Élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires auront un rôle défini en cas d'événements naturels, technologiques ou sanitaires.

**Cimetière.** En vue du projet de transformation du cimetière communal, le 3 octobre dernier, des élus ont visité celui de Plerguer. Le maire a été autorisé par le conseil à prendre contact avec l'architecte Roch de Crevoisier,

de Rennes, qui s'est occupé du projet plerguerrois, afin que celui-ci étudie le dossier du cimetière de la commune.

**Subventions.** Depuis 2011, une somme forfaitaire de 6 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune est versée aux deux associations Amicale laïque et Apel. Cette somme a été reconduite pour l'année scolaire 2017-2018. 201 enfants sont scolarisés dans les écoles hélennaises. 666 € seront versés à l'Amicale laïque, pour 111 enfants, à l'école Émilie-et-Germaine-Tillion, et l'Apel percevra 540 €, pour 90 enfants à l'école Saint-Yves.

**Convention.** Le maire a été autorisé à signer une convention avec la société Urba Réal, maître d'œuvre, pour la réalisation d'un lotissement privé de quatre lots qui portera le nom de lotissement du Manoir-de-la-Ganterie.